

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1841-15-2019

Avis est par les présentes donné, aux personnes intéressées, qu'à sa séance ordinaire tenue le 15 avril 2019, le conseil municipal de la Ville de Cowansville a adopté le projet de règlement numéro 1841-15-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 concernant les normes d'implantation d'une habitation jumelée dans la zone Raa-3 et de l'aménagement d'un stationnement pour une habitation unifamiliale et bifamiliale de type jumelé.

Ce projet de règlement a pour principaux objets :

- 1) De modifier les grilles des normes d'implantation de la zone Raa-3;
- 2) De modifier les normes d'aménagement des stationnements pour toute habitation unifamiliale et bifamiliale de type jumelé du territoire;
- A) La zone concernée par les dispositions de l'article 1) est constituée de la zone Raa-3 et des zones contiguës P-10, Ra-30, RECb-13, AIRE-4 et Raa-8 qui sont illustrées au croquis suivant :



Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil le **mardi, 7 mai 2019 à 19 h** dans la salle du conseil à l'hôtel de Ville de Cowansville située au 220, place Municipale.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou le membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement et les descriptions des zones concernées peuvent être consultés à l'hôtel de Ville, 220, place Municipale, Cowansville, au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Donné à Cowansville, ce 24 avril 2019.

Brigitte Chabot, greffière adjointe